



MALFORMATIONS CONGÉNITALES

Les malformations congénitales sont des défauts structurels d'une partie du corps ou des chromosomes. Elles peuvent être diagnostiquées au cours de la grossesse ou après la naissance.

Elles représentent une cause majeure de morbidité, de handicap, et également une cause importante de décès pendant la période infantile : 21 % des décès pendant la première année de vie sont liés à une anomalie congénitale.

Les anomalies congénitales concernent en moyenne **3,5% des naissances totales** (enfants nés vivants et nés sans vie), et **2,7% des enfants nés vivants**.

En France, la surveillance des anomalies congénitales repose actuellement sur 6 registres régionaux, couvrant 21% des naissances totales. Ces registres participent à la veille sanitaire des anomalies congénitales, en surveillant notamment les évolutions de leur fréquence.

La Bretagne est l'une des 6 régions françaises actuellement couvertes par un registre de malformations.

CONTACT

Adresse :

Registre des anomalies congénitales de Bretagne (ReMaBreizh)
CHU de Rennes
Hôpital Sud, annexe pédiatrique - 16 Bd de Bulgarie

35203 Rennes

Courriel :

remabreizh@chu-rennes.fr